

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 143 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 5

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au deuxième alinéa du présent III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.